



PROCÉDURE D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS ADMA (DESTINÉE AUX AGRONOMES)

ÉTAPE 1 : CONNEXION À LA PLATEFORME ASIO

Connectez-vous à votre dossier de formation continue sur la plateforme ASIO.

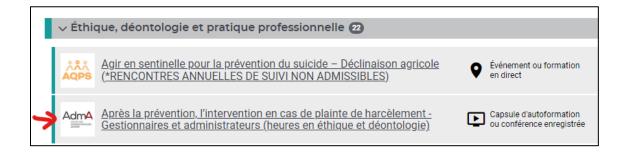
ÉTAPE 2 : TROUVEZ LES FORMATIONS ADMA VÉRIFIÉES PAR L'OAQ

 Allez dans le Catalogue (menu de navigation à gauche). Cliquez sur l'onglet Éthique, déontologie et pratique professionnelle puis cliquez ensuite sur le titre de la formation ADMA que vous souhaitez suivre (p. ex. « Après la prévention, l'intervention en cas de plainte de harcèlement – Gestionnaires et administrateurs »);





Dernière mise à jour : 2 octobre 2024



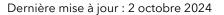
2. Cliquez sur le bouton *Inscription* pour être redirigé vers la plateforme de formation des ADMA :



ÉTAPE 3 : PORTAIL ADMA

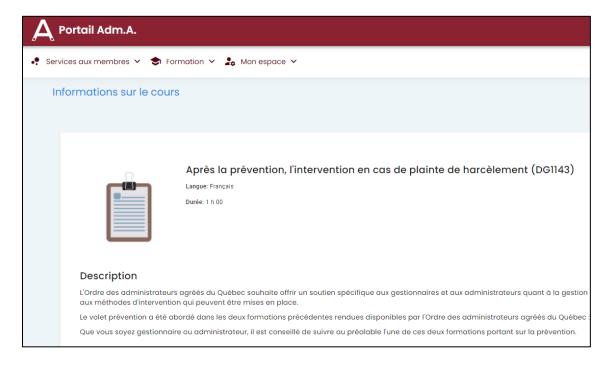
 Sur le portail ADMA, connectez-vous à votre dossier si vous avez un compte d'usager sur cette plateforme ou créez-vous un compte. Suivez les étapes à l'écran jusqu'à accéder à votre dossier;







4. Si vous arrivez directement sur la page de la formation, descendez au bas de la page et cliquez sur *M'inscrire à ce cours* (en bas à droite);

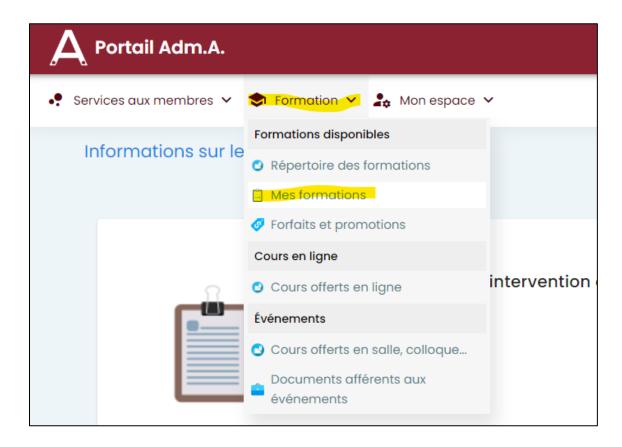




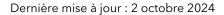
5. Pour suivre la formation, cliquez sur l'onglet *Formation* puis sur *Mes formations* dans le menu déroulant ;



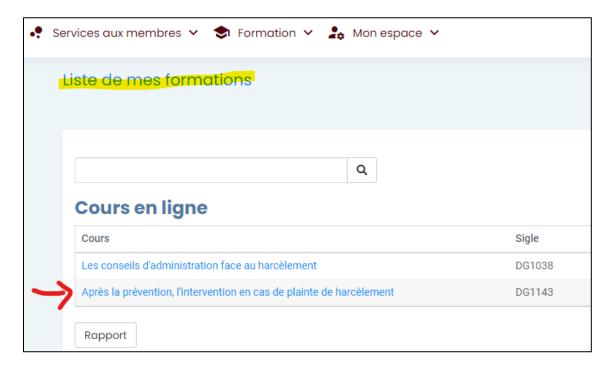
Dernière mise à jour : 2 octobre 2024



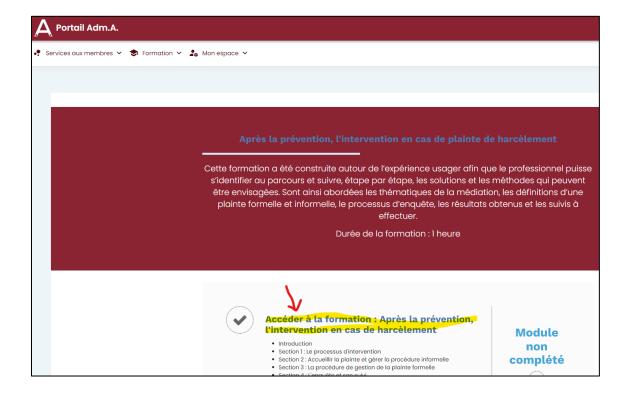
6. Les formations auxquelles vous êtes inscrit(e) sur cette plateforme apparaissent. Cliquez sur le titre de la formation que vous souhaitez consulter ;





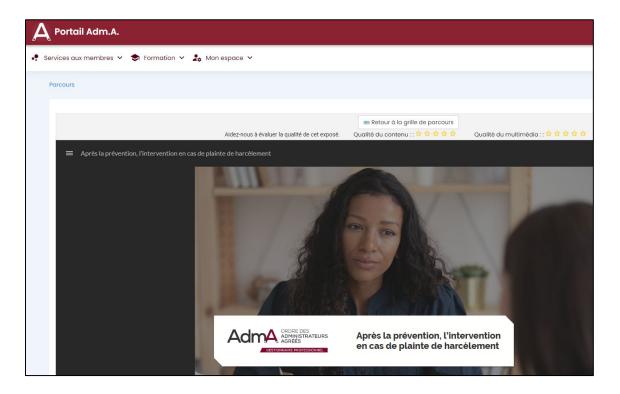


7. Pour suivre la formation, assurez-vous de <u>cliquer directement sur le titre</u> de la formation « *Accéder à la formation : ...* » à droite de l'icône de crochet. Vous serez finalement redirigé sur une nouvelle page afin de suivre la formation ;



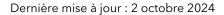


Dernière mise à jour : 2 octobre 2024



8. Pour récupérer votre attestation de formation suivant la complétion de l'activité, cliquez sur l'onglet du haut *Mon espace* puis sur *Consulter mes certificats et mes attestations*. Vous pourrez télécharger vos certificats sur votre ordinateur afin de les déposer dans la section *Justification* lors de l'autodéclaration de vos heures de formation sur la plateforme Asio.







ÉTAPE 4: AUTODÉCLARAREZ LA FORMATION SUR ASIO

Une fois que vous aurez complété la formation et téléchargez votre attestation de formation sur le portail ADMA, vous devez vous connecter à votre dossier de formation continue sur ASIO et procéder à l'autodéclaration de la formation.

Nous vous recommandons d'inscrire le mot clé « ADMA » dans la barre de recherche lors d'une nouvelle autodéclaration afin de voir toutes les formations disponibles ayant été vérifiées par l'Ordre pour ce dispensateur. Vous pourrez ensuite cocher la case de la formation que vous avez suivie et cliquez sur **Continuer** pour compléter et transmettre votre autodéclaration.



Au besoin, nous vous invitons à consulter la procédure pour <u>Accéder à Asio et déclarer</u> une formation.